

Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Les dispositifs concourant au CUCS

Pourquoi ce recensement ?

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) d'Angers et Trélazé et d'Agglomération, en prenant la suite du contrat de ville, a réaffirmé et amplifié la nécessité de mobiliser en premier lieu les dispositifs de droit commun. Par dispositif de droit commun, nous entendons un dispositif qui émane d'un texte législatif ou contractuel, qui suppose une démarche partenariale à l'échelle d'un territoire et qui mobilise des financements selon des procédures spécifiques.

Pour pouvoir réaliser cet objectif, il faut alors pouvoir recenser l'ensemble des dispositifs susceptibles de concourir au CUCS et ce pour toutes les thématiques prioritaires. Mobiliser tel ou tel dispositif pour financer un projet déposé au titre de la politique de la ville relève de l'organisation partenariale du CUCS. Cependant il semble important de partager avec tous les acteurs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ces informations.

Comment avons-nous procédé ?

Cela a nécessité un travail préalable d'identification exhaustive des dispositifs des 5 thématiques du CUCS.

Aussi Madame Anne BOUIN a été recrutée pour rencontrer l'ensemble des partenaires financeurs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Pendant plus de trois mois, elle a constitué une base de données composée de toutes les informations utiles aux professionnels pour identifier et solliciter les 53 dispositifs pertinents.

Cette exhaustivité rend difficile d'accès les informations produites c'est pourquoi nous vous proposons une présentation allégée de chaque dispositif recentrée autour de 9 items.

Quels résultats ?

Sur le site www.angersloiremetropole.fr, chaque dispositif est présenté comme suit :

Rappel de la thématique concernée dans le CUCS	Réussite et continuité éducatives
Nom du dispositif	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la Parentalité
Qu'est ce que recouvre le dispositif	Le REAAP a pour orientation la prévention et l'appui aux familles les plus fragiles. Il soutient les actions avec les pères, l'accueil de la petite enfance, les parents d'adolescents et de préadolescents et facilite les relations entre les familles et l'école notamment autour du respect de l'obligation scolaire.

Les objectifs du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> * Rendre visible pour tout parent l'existence d'un réseau susceptible de rompre l'isolement de l'adulte dans son rôle d'éducateur * Valoriser les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement des enfants
Le public concerné	Toutes les familles
Le territoire concerné	Département du Maine et Loire
Le Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> * La DDASS, DDJS, IA * La CAF, MSA * La DDSS * Les Relais d'Assistantes Maternelles * Les associations de parents
Organismes financeurs	DDASS
Appel à candidature	Précédemment, fin novembre
Clôture des candidatures	Fin janvier
Instruction des dossiers	Début février : Diffusion des dossiers Mi-mars : Décision finale
Mise en paiement	Un seul versement début mai par convention ou arrêté
Bilan	Fin novembre : Demande de bilan de l'année N en corrélation avec l'appel à projet de l'année N+1 Fin mai : Clôture des bilans d'exercice
Autres	<ul style="list-style-type: none"> * Participation des acteurs du réseau * Nombre d'actions * Nombre de parents concernés * Nombre de rencontres entre parents
Organismes gestionnaires	DDASS
Divers	Bilan basé sur un recueil de données ministériel

Comment faire ?

Le site www.angersloiremetropole.fr vous propose la liste des 53 dispositifs recensés à cette occasion. Il vous appartient de cliquer sur le dispositif souhaité pour accéder à la fiche descriptive de ce dernier. La mise en ligne de cette information sera effective début juillet 2008.